



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
10 décembre 2024**

24-12-124

24-12-125

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 10 décembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 10 décembre 2024 à 20 h 03 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras, Gilbert Séguin;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand ainsi que madame la directrice générale associée Claudia Baril sont également présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

Au projet d'ordre du jour proposé, monsieur le conseiller Sébastien Legros propose les modifications suivantes :

- A) Ajout d'une période de questions aux élus
- B) Organisation d'une consultation citoyenne sur le projet faisant l'objet de la résolution au point 3 du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2024.
- C) Madame la conseillère Jinny Brunelle quant à elle propose de reporter le point 12 du projet d'ordre du jour « Adoption – Politique Municipalité amie des aînés (MADA) ».

Un vote est tenu afin de modifier l'ordre du jour proposé pour y inclure les trois éléments mentionnés précédemment.

Ont voté POUR : Madame la conseillère Jacqueline Lavergne ainsi que messieurs les conseillers Sébastien Legros et David Pharand

Ont voté CONTRE : Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Carl Dupras et Gilbert Séguin ainsi que monsieur le maire François Pleau

*** REJETÉE ***

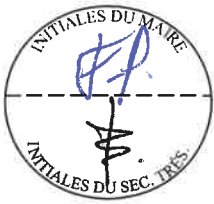
Monsieur le conseiller Sébastien Legros propose de reprendre le vote afin que le conseil se positionne séparément pour chacun des éléments.

Trois votes distincts sont tenus.

- I. Report du point no 12 apparaissant au projet d'ordre du jour.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

24-12-126

II. Ajout d'une période de questions aux élus.

Ont voté POUR : Madame la conseillère Jacqueline Lavergne ainsi que messieurs les conseillers Sébastien Legros et David Pharand

Ont voté CONTRE : Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Carl Dupras et Gilbert Séguin ainsi que monsieur le maire François Pleau

*** REJETÉE ***

24-12-127

III. Organisation d'une consultation citoyenne sur le projet faisant l'objet de la résolution au point 3 du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2024.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et conseillère Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Sébastien Legros et David Pharand

Ont voté CONTRE : Messieurs les conseillers Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ***

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

24-12-128

En considérant l'ajout à la suite du point 17 au projet initial d'ordre du jour et le retrait du point 12 du même projet d'ordre du jour initial, il est proposé que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Procès-verbaux : séance ordinaire du 12 novembre 2024 et séance extraordinaire du 19 novembre 2024
5. Taux des intérêts sur les arrérages de taxes pour l'année 2025
6. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025
7. Liste dressée par le directeur général et tel que requis par le *Code municipal du Québec* concernant les arrérages de taxes par les contribuables
8. Liste dressée par le conseil à être transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes le 10 avril 2025 et mandat à la direction générale
9. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
10. Adoption du règlement décrétant les taxes, les tarifs et les compensations 2025
11. Adoption – Plan stratégique 2025-2029
12. Attribution de contrats - Collecte et transport des matières organiques ; collecte, transport et disposition des déchets ultimes ; collecte, transport et disposition des encombrants – Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025
13. Ajustement salarial des employés pour l'année 2025
14. ARTM - Transport adapté 2025
15. Création d'un fonds réservé pour dépenses éventuelles au Service incendie
16. Droit de préemption – Liste
17. Organisation d'une consultation citoyenne sur le projet faisant l'objet de la résolution au point 3 du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2024
18. Correspondance
19. Questions de l'assistance
20. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

24-12-129

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2024-12-10/2024-11-30 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 42 337,90 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 158 759,03 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 37 583,54 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 7 746,57 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 247 550,06 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

PROCÈS-VERBAUX : SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2024 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2024

24-12-130

Monsieur le conseiller David Pharand propose que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2024 soit modifié afin que la résolution no 24-11-124 soit accompagnée d'une opinion. Le résultat du vote sur cette résolution n'étant toutefois pas contesté.

À la proposition de modifier le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2024;

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Sébastien Legros et David Pharand.

Ont voté CONTRE : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** REJETÉE ***

24-12-131

À la proposition d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024;

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

24-12-132

À la proposition d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2024;

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin

Ont voté CONTRE : Messieurs les conseillers Sébastien Legros et David Pharand

*** ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

TAUX DES INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2025

Il est proposé

24-12-133

DE FIXER le taux des intérêts à 18 % annuellement pour les arrérages des taxes ou autres montants en souffrance durant l'année 2025.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-12-134

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 qui se tiendront mensuellement au lieu ordinaire des séances du conseil municipal, soit au 776, rue des Loisirs à Sainte-Marthe, à vingt heures (20 h) les journées suivantes, à savoir :

• le mardi, 14 janvier	• le mardi, 8 juillet
• le mardi, 11 février	• le mardi, 12 août
• le mardi, 11 mars	• le mardi, 9 septembre
• le mardi, 8 avril	• le jeudi, 2 octobre
• le mardi, 13 mai	• le mardi, 11 novembre
• le mardi, 10 juin	• le mardi, 9 décembre

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

LISTE DRESSÉE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TEL QUE REQUIS PAR LE CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC CONCERNANT LES ARRÉRAGES DE TAXES PAR LES CONTRIBUABLES

Le directeur général fait le dépôt de ce document auprès des élus de ce conseil, tel que prévu à l'article 1022 du *Code municipal du Québec*.

LISTE DRESSÉE PAR LE CONSEIL À ÊTRE TRANSMISE À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES CONCERNANT LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES LE 10 AVRIL 2025 ET MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU QUE le directeur général, en vertu de l'article 1022 du *Code municipal du Québec* doit préparer, dans le cours du mois de novembre de chaque année, la liste des arrérages de taxes pour la présenter au conseil à sa séance du mois de décembre, en vue de la vente des immeubles par la Municipalité Régionale de Comté (MRC);

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de cette liste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-12-135

D'APPROUVER la liste soumise par monsieur le directeur général et greffier-trésorier tel que mentionné en préambule de la présente résolution;

D'AUTORISER l'expédition d'un avis formel, par courrier recommandé, aux contribuables se trouvant sur cette liste dont les arrérages exposent la municipalité à des pertes pour prescription légale, avec frais d'avis de 50 \$. Cet avis informera les contribuables concernés du retard et du délai pour régulariser le défaut afin voir leur nom retiré de ladite liste à être transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour défaut de paiement de taxes qui conduira ensuite à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes du 10 avril 2025 à la MRC Vaudreuil-Soulanges;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la date limite pour la transmission des dossiers, ceux qui exposent la municipalité à des pertes pour prescription légale, le cas échéant, incluant les dossiers et les montants dus aux centres de services scolaires ou commissions scolaires situés sur notre territoire, ou à la demande de ces entités;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, ou s'il est non disponible, la directrice générale associée et greffière-trésorière associée, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* à représenter la municipalité de Sainte-Marthe à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra par l'entremise de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 10 avril 2025. Ces derniers étant par la même occasion autorisés à enchérir et acquérir, s'il y a lieu, au nom de la municipalité, les immeubles érigés sur notre territoire.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général et greffier-trésorier et la directrice générale associée et greffière-trésorière associée confirment avoir reçu des élus de la municipalité de Sainte-Marthe les formulaires complétés de « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil », respectant ainsi les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Un dépôt desdits formulaires, produits dans le délai prescrit aux articles 357 et 358, est effectué à la présente séance. Il s'agit des formulaires provenant des élus suivants :

- Monsieur le maire François Pleau
- Madame la conseillère Jacqueline Lavergne
- Monsieur le conseiller Sébastien Legros
- Monsieur le conseiller David Pharand
- Monsieur le conseiller Carl Dupras
- Monsieur le conseiller Gilbert Séguin
- Madame la conseillère Jinny Brunelle

Par ailleurs, afin de respecter l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la direction générale transmettra à la direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la confirmation que les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ont ainsi été respectés.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAXES, LES TARIFS ET LES COMPENSATIONS 2025

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

ADOPTION – PLAN STRATÉGIQUE 2025-2029

Il est proposé

D'ADOPTER le plan stratégique 2025-2029, document no PS-001-2024.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ATTRIBUTION DE CONTRATS - COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES ; COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS ULTIMES ; COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ENCOMBRANTS – PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE l'entreprise Robert Daoust & Fils inc. a fait une proposition pour la collecte et le transport des matières organiques ; la collecte, le transport et la disposition des déchets ultimes et la collecte, le transport et la disposition des encombrants pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE les prix proposés sont identiques à ceux de 2024, exception faite de la redevance gouvernementale à l'élimination qui est majorée de 2 \$ /tonne;

ATTENDU QU'un tel gel des tarifs, tout en ayant déjà bénéficié d'une réduction en 2024 versus 2023 pour la collecte, le transport et la disposition des déchets ultimes est avantageux pour la municipalité;

ATTENDU QUE l'entreprise Robert Daoust & Fils inc. offre une excellente prestation de services depuis plusieurs années;

24-12-136



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

2024-12-137

D'ACCEPTER la proposition formulée par l'entreprise Robert Daoust & Fils inc. pour chacun des éléments mentionnés précédemment, à savoir :

- Collecte et transport des matières organiques, 52 collectes à 446,41 \$ /collecte, taxes en sus;
- Collecte, transport et disposition des déchets ultimes, 26 collectes à 2 159,13 \$ /collecte, taxes en sus;
- Collecte et transport des encombrants, 6 collectes à 880 \$ /collecte, taxes en sus et 118 \$ /tonne pour le traitement à un centre de revalorisation des matières à Lachute.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AJUSTEMENT SALARIAL DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QUE la politique de la municipalité depuis de nombreuses années est de procéder à un ajustement salarial annuel minimal correspondant à l'augmentation du coût de la vie déterminée selon l'indice des prix à la consommation (IPC) des 12 derniers mois établi par Statistique Canada pour la région de Montréal. L'indice de Statistique Canada mentionné précédemment et applicable à la prochaine année, correspond à la différence entre les indices du mois d'août 2023 et du mois d'août 2024, soit le même indice que celui utilisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans ses prévisions budgétaires annuelles;

ATTENDU QUE pour procéder à l'ajustement annuel pour l'année 2025, cet IPC fait référence à une majoration de 1,8 %;

ATTENDU QUE la municipalité accordant un ajustement salarial inférieur à ce pourcentage créerait en quelque sorte un bris de contrat avec son personnel, constituerait un écart qui devrait tôt ou tard être rattrapé et rendrait plus vulnérable la municipalité dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre dont certains membres du personnel sont déjà occasionnellement sollicités pour occuper des fonctions auprès d'autres municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-12-138

D'ACCORDER à l'ensemble du personnel à compter du 1er janvier 2025, une majoration de 1,8 % de leur rémunération afin de refléter l'augmentation du coût de la vie. Ce pourcentage étant calculé selon l'indice des prix à la consommation mentionné en préambule de cette résolution et indépendamment de la majoration prévue à une échelle salariale, le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ARTM - TRANSPORT ADAPTÉ 2025

Il est proposé

24-12-139

D'ACCEPTER la proposition de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) concernant l'offre de transport adapté sur notre territoire en 2025;

D'ACQUITTER la quote-part de l'ARTM pour l'année 2025 au montant de 6 000,31 \$.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR DÉPENSES ÉVENTUELLES AU SERVICE INCENDIE

Il est proposé

24-12-140

DE CRÉER un fonds réservé pour dépenses éventuelles d'envergures au sein du Service incendie;

D'ATTRIBUER une somme de 50 000 \$ à ce fonds à la suite de sa création, d'autres sommes pouvant s'ajouter au cours des prochaines années, le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DROIT DE PRÉEMPTION – LISTE

Il est proposé

24-12-141

D'ADOPTER la liste (document no DP-2024-01) des immeubles visés par l'exercice éventuel d'un droit de préemption en vertu du règlement no 224.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ORGANISATION D'UNE CONSULTATION CITOYENNE SUR LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA RÉOLUTION AU POINT 3 DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2024

ATTENDU QUE lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 novembre 2024, une résolution a été adoptée concernant un projet d'importance pour la municipalité de Sainte-Marthe;

ATTENDU QUE ce projet présente des implication financières, urbanistiques, sociales et environnementales nécessitant une analyse approfondie et la prise en compte des préoccupations citoyennes;

ATTENDU QUE l'accessibilité sociale est essentielle pour garantir une intégration harmonieuse et une adhésion de la collectivité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

24-12-142

ATTENDU QUE la consultation citoyenne est un outil clé pour informer les citoyens, recueillir leurs opinions et intégrer leurs suggestions dans le processus décisionnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Legros

QUE la municipalité organise une consultation citoyenne comprenant :

- Une séance publique d'informations pour présenter les objectifs, les étapes et les implications du projet ;
- Une période de discussions ouverte pour permettre aux citoyens de poser des questions et d'exprimer leurs opinions ;
- Un document synthèse du projet, ainsi qu'un formulaire papier et numérique qui seront mis à disposition pour recueillir les commentaires des citoyens ne pouvant pas participer à la séance publique ;

QUE les résultats de la consultation citoyenne soient compilés dans un rapport qui sera rendu public et présenté au conseil municipal avant toute nouvelle étape engageant des ressources municipales.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Sébastien Legros et David Pharand

Ont voté CONTRE : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Carl Dupras et Gilbert Séguin

*** REJETÉE ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résument et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines, le cas échéant.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 21 h 15

Il est proposé

24-12-143

QUE la présente séance soit ajournée au mardi 17 décembre à 20 h 30.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

François Pleau
Maire

Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
Directeur général